



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
Avis de promulgation du règlement numéro 2026-566

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

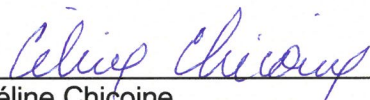
La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de L'Ascension, le 9 février 2026 : Règlement numéro 2026-566 décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement a pour objet de déterminer dans un seul règlement le taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2026.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

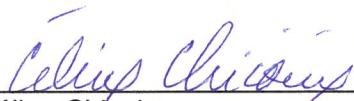
DONNÉ à L'Ascension, ce 10 février 2026


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 10 février 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 10 février 2026


Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière